



DECLARATION LIMINAIRE
COMITE TECHNIQUE LOCAL
20 SEPTEMBRE 2018

METZ, le 20/09/2018.

Monsieur le Président,

Ce CTL se tient dans un contexte grave pour l'ensemble des agents du ministère. À la DGFIP, nous sommes à un moment inédit dans l'histoire de notre administration. Les annonces du ministre Gérald DARMANIN sonnent comme une oraison funèbre. Le 11 juillet 2018, devant un parterre de cadres supérieurs du ministère, il a tracé les priorités du gouvernement :

- ✓ Réorganisation d'ampleur et rapide des réseaux DGFIP et Douane d'ici 18 mois.
- ✓ Transfert du recouvrement de la Douane voire de certaines missions fiscales vers la DGFIP.
- ✓ Agence unique de recouvrement d'ici 2022 sans plus de précision : DGFIP, Douane et de l'URSSAF ?
- ✓ Départ de services situés en Île-de-France vers la province et des métropoles régionales vers les campagnes.
- ✓ Administrations en mode réseau. Il a demandé à ses directeurs de réfléchir d'ici octobre à une autre organisation des services.
- ✓ Suppression de 25 petites taxes représentant 400 millions d'€, dont les 20 premières, dès 2019.
- ✓ Expérimentation du compte financier unique pour les collectivités, en lieu et place du compte financier et du compte administratif.
- ✓ Expérimentation des agences comptables pour les collectivités locales et les hôpitaux, en remplacement des trésoreries d'ici 2020.
- ✓ Fin du paiement en numéraire au sein des trésoreries et un appel d'offre vers des opérateurs privés (La Poste, buralistes ?).
- ✓ Accueil, avec prise de rendez-vous dans les maisons de service au public ou les collectivités.
- ✓ Permanences mobiles notamment dans les quartiers sensibles et les zones de montagne.

Il a cependant refusé d'annoncer le nombre de suppressions d'emplois induits par l'ensemble des réformes, tout en affirmant qu'« *il serait illusoire de croire qu'elles ne s'accompagneront pas d'une baisse de l'emploi public, tant nous allons changer la nature de nos missions et gagner en efficience. Mais aussi parce que la réduction de l'emploi public est un engagement du Président de la République. Je sais qu'il y a des inquiétudes. Je voudrais ici vous dire que la DGFIP ne connaîtra pas un sort différent des autres administrations de l'État et que l'accompagnement social sera aussi important que le souci d'économie de nos services attendu par nos concitoyens. Au titre de cet accompagnement, nous avons évoqué avec le Premier ministre le 1er février dernier la mise en place de plans de départ volontaires : dans cette expression tous les mots comptent. Mais nous prenons les choses dans le bon ordre : d'abord les missions, ensuite les moyens et les effectifs.* »

Depuis, en date du 17 septembre, Bruno PARENT, Directeur Général des Finances Publiques, annonce que le projet de loi de finances pour 2019 prévoit des suppressions d'emplois à la DGFIP s'élevant à 2130 emplois, soit le même chiffre qu'en 2016. Il précise que cette contribution est plus importante que les deux années précédentes mais qu'elle est très inférieure à ce que certains redoutaient ou annonçaient. Le Directeur général s'en féliciterait presque !

Entre-temps, est livré le rapport CAP 2022 commis par 44 personnalités issues pour la plupart de think-tank des plus libéraux (l'IFRAP par exemple), du MEDEF, de cabinets privés de conseils et de management, qui n'ont cessé de dénigrer la Fonction publique et les fonctionnaires tout au long de leurs activités et publications, chargées par ce gouvernement d'élaborer des propositions pour « transformer » l'action publique. En résumé, le rapport propose de nouvelles restrictions budgétaires pour les administrations d'État, de s'attaquer aux statuts des 3 versants de la Fonction publique, de démanteler le service public et nombre autres propositions aux effets délétères.

Et parallèlement à ces annonces, nous observons que le secrétaire d'État chargé de la Fonction publique décide de vider les instances de représentation et de défense des personnels de leurs attributions, afin de faciliter les mobilités forcées, pour mieux accompagner les restructurations. D'ores et déjà les règles de gestion sont en train d'être modifiées. L'affectation au département permettra aisément d'accompagner les réformes. De la même manière, la loi mobilité tombe à point ! Rappelons, qu'en substance, elle consiste à proposer 3 emplois au fonctionnaire qui perd son poste. Dans quel périmètre géographique ou fonctionnel ? Mystère ! Au troisième refus, c'est la mise à disposition, voire le licenciement !

Toutes ces dispositions se combinent très opportunément !

Des cadres C aux cadres A+, personne ne sera épargné par la disparition des missions et des services.

Pour la CGT, dans cette précipitation, il manque un élément essentiel : la question de la réponse aux besoins de la population. C'est tout de même la raison d'être de l'Administration. Rappelons le b. a.-ba au ministre et au gouvernement : c'est pour répondre aux besoins qui sont en constante augmentation qu'il faut définir les missions, puis les moyens pour les accomplir... pas l'inverse.

Nous ne sommes pas dupes de tous ces tours de passe-passe. La CGT se battra aux côtés des agents. Nous nous opposerons à tous les projets de destruction de nos services, de nos missions, de nos emplois et de nos droits et garanties.

Dès à présent, la CGT Finances publiques appelle les personnels à faire grève le 9 octobre 2018, lors de la journée de mobilisation lancée à l'initiative de la CGT, de FO, Solidaires, UNEF et UNL contre la politique idéologique gouvernementale visant à la destruction de notre modèle social, favorisant notamment l'explosion des inégalités et la régression des droits collectifs.

Cette politique, ainsi que les mesures encore récemment annoncées par le gouvernement, comme la retraite par points, relèvent d'une logique d'individualisation mettant à mal la solidarité et la justice sociale, valeurs essentielles de la cohésion sociale, et fragilisant une fois de plus les plus faibles, les précaires et les plus démunis.